

KM 3,5 :

Prendre le chemin à gauche jusqu'à la D311. Longer la route sur la gauche sur 300 mètres environ. Traverser la D311 (DANGER!) et prendre la petite route goudronnée dite « voie romaine ».

KM 4,5 :

A hauteur du parking, emprunter la Voie Verte sur votre gauche. Continuer tout droit sur la Voie Verte jusqu'à votre point de départ (à l'arrivée il y a un escalier).



Conseils aux promeneurs

Nous vous remercions de bien vouloir respecter :

⇒ Les propriétés,

Ne passez pas hors piste à l'intérieur des forêts, sur les plantations, cultures et prairies. Respectez la signalisation et réglementation préfectorale, communale et privée.

⇒ L'environnement,

Respectez les espaces naturels (faune et flore). N'effrayez pas les animaux (chiens, vaches...). Ne jetez pas vos détritiques le long du sentier. Ne faites pas de feu.

⇒ Les habitants et utilisateurs du chemin,

Ayez un comportement respectueux avec les personnes rencontrées. Les troupeaux sont prioritaires sur les chemins, laissez-les passer.

En cas de défaut d'entretien du sentier ou problème technique concernant le balisage, merci de nous avertir au :

33 (0)2 43 97 25 31

(Communauté de Communes du Saosnois)

33(0)2 43 97 60 63

(Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois)

A très bientôt sur les autres circuits de la Voie Verte...



VOIE VERTE DU SAOSNOIS

Mamers – Les Mées 12,2 KM

MAMERS

Circuit n°1

Départ : Parking de Bellemare

Infos circuit

- ◆ **Distance à parcourir :** 7,5 km
- ◆ **Durée :** 2H
- ◆ **Terrain :** 60% de terre et 40% de goudron
- ◆ **Relief :** plat
- ◆ **Ombrage :** Mi-ombragé, belles haies de cytises au printemps
- ◆ **Niveau :** Facile
- ◆ **Communes traversées :** Mamers, Saint Longis, Villaines la Carelle

Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois

33 (0)2 43 97 60 63

Communauté de Communes du Saosnois

33 (0)2 43 97 25 31

ITINERAIRE

Départ : Parking de Bellemare



KM 0 :

Se diriger vers le rond-point de Saint-Longis par la petite route goudronnée. Au rond-point, traverser la route d'Alençon (D311), pour descendre à gauche vers la commune de Saint Longis et emprunter la voie douce jusqu'au centre du bourg. A voir : l'Eglise*, le Prieuré (privé), et le Monument aux Morts (réalisé en 2004, par Paul Baubeta, avec une pierre monolithe, qui représente les vies brisées des soldats)

KM 1 :

Près de l'église, descendre la route longeant la place du monument aux morts et la mairie, pour rejoindre la route de Villaines la Carelle. Arrivé à hauteur du passage piéton, face à l'arrêt de bus, traverser la route et continuer en traversant la résidence pavillonnaire, jusqu'à la route dite d'Alençon et prendre le chemin de terre, balisé vert.

KM 2 :

Rejoindre le carrefour suivant. Laisser le chemin « Clos Rivière » et continuer tout droit sur la route puis prendre le chemin de terre à gauche. Traverser le Rutin** , et le longer. Continuer le sentier. Arrivé à l'intersection avec le chemin du Grand Moulin, continuer tout droit jusqu'à l'intersection suivante.

* : L'Eglise Saint Pierre et Saint Longis est une ancienne priurale du prieuré fondé au 11ème siècle, bâtie à la limite de l'enclos de celui-ci. Elle dépendait de l'abbaye Saint Vincent du Mans pour conserver les reliques de Saint Longis. Sa construction utilise les bases de l'ancienne église Saint Pierre, elle est plusieurs fois remaniée au cours des siècles. Comme beaucoup de clochers dans le Saosnois, la tour-clocher latérale sud carrée est coiffée d'un toit en bâtière couvert d'ardoises, à deux pignons découverts.

** : La vallée du Rutin est classée en « Zone Naturelle d'intérêt écologique, Natura 2000 » animée par le Parc Naturel Régional Normandie-Maine. La vallée du Rutin est classée pour son paysage, ses prairies, ses boisements, sa flore, sa faune, ses coteaux, ses cavités dans le calcaire, lieux d'hivernation pour de nombreuses espèces protégées.